

# **Segments introducteurs de discours direct et repérages énonciatifs en latin biblique : éléments pour une étude diastratique et diachronique**

Lyliane SZNAJDER  
(Université Paris-Ouest Nanterre, Centre Ernout)  
sznajder@worldonline.fr

Qu'il soit inséré dans un récit, partie d'un échange dialogué, ou enchâssé en abîme dans un autre discours rapporté, le DD, forme propositionnelle explicitement marquée de la parole d'autrui, se définit d'abord par des rattachements énonciatifs spécifiques d'autres marques, qui guident le lecteur/auditeur dans l'assignation de la source énonciative.

Les lecteurs modernes sont en outre habitués à repérer visuellement le DD grâce à des marqueurs textuels externes spécifiques, les signes de ponctuation, tirets, guillemets, les fameux « deux points ouvrez les guillemets » dont l'usage s'est progressivement et plus ou moins codifié depuis la naissance de l'imprimerie<sup>1</sup>.

L'absence de ces soutiens typographiques dans les textes anciens conduit à porter une attention accrue aux phénomènes discursifs de bornage identifiant formellement le discours direct, et notamment au segment introducteur gauche du dire représenté, segment comprenant, explicitement ou implicitement, l'indication de la source de l'acte d'énonciation représenté, et la précision, par un verbe de parole, qu'il s'agit bien d'un acte d'énonciation. À ce propos, on remarquera que l'essor du DD libre et le développement contemporain de verbes introducteurs sans lien direct avec des verbes de dire<sup>2</sup> (ex. 1) sont sans doute favorisés par l'usage moderne de ces marqueurs typographiques (souvent associés à la position en incise du verbe non déclaratif)<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur l'histoire de la ponctuation, et entre autres de la ponctuation des discours cités, voir entre autres MARCELLO-NIZIA (1978 : 40-41), BRANCA-ROSOFF (1993 : 178-202), CATACH (1994). On s'accorde par ex. à dater l'apparition des guillemets au 16<sup>e</sup> s. (CATACH 1968 : 299).

<sup>2</sup> Développement particulièrement frappant dans le domaine journalistique (cf. NITA 2011).

<sup>3</sup> B.VÉRINE 2005 a relevé plus de 265 verbes introducteurs de DD en Français contemporain.

(1) Danina **sanglote** : « Je vais plus sortir, je vais rester près de ma grand-mère... ». Le procureur **rigole** : « Ces larmes de crocodile, je les ai vues au moins 3 ans ! C'est remarquable, elle ne vieillit pas ! » (extraits de *Carnets de justice* de D.Simonnot, *Libération* 25-4- 2005, cités par R. Nita 2011)

Seront étudiés ici les divers procédés d'annonce et de démarcation gauche du discours direct en latin biblique. Qu'il soit inséré dans la narration, ou partie d'un échange dialogué, ou enchâssé dans un autre DD, le DD est le type de discours rapporté de loin le plus représenté dans le texte biblique. Les innombrables prises de paroles constituent la trame du texte ; la mise en scène des personnages se fait à travers les échanges dialogués<sup>4</sup>, et très souvent l'action y dépend et découle d'un dire préalable. L'étude des segments introducteurs sera menée d'un point de vue contrastif, à travers les différences entre les deux traductions latines successives de la Bible, les Vieilles Latines et la traduction de Jérôme, assimilée par simplification abusive à la Vulgate : à la divergence sur les textes sources se superpose en effet une différence dans le registre de langue, plus littéraire chez Jérôme, plus proche du parler quotidien ambiant et plus formulaire aussi dans les Vieilles Latines. L'enquête portera également sur les traits innovants par rapport au latin classique dans ces procédés de démarcation gauche du DD, sur leurs sources, et sur l'influence exercée par le latin biblique dans ce domaine sur le latin chrétien et le latin tardif.

On notera qu'il est une forme de disposition typographique propre au texte de Jérôme, en tout cas à un certain nombre de ses manuscrits, et reproduite dans les éditions modernes de la Vulgate, dont on pourrait croire qu'il contribuerait éventuellement à la délimitation discours citant-discours cité. C'est la disposition préconisée par Jérôme en cola et commata<sup>5</sup>, qu'il présente comme une aide à la compréhension et à la lecture.

(2) (*Hic liber*) *per cola scriptus et commata, **manifestiorem sensum legentibus** tribuit.* (prol. Ezech.)

---

<sup>4</sup> Sur la citation de paroles comme moyen utilisé par le narrateur biblique pour caractériser les personnages, cf JOOSTEN (2001 : 233).

<sup>5</sup> Sur cola et commata chez Jérôme, voir PETITMANGIN (1985 : 104-106). Dans sa préface à la traduction d'Isaïe, Jérôme invoque des précédents dans les éditions de Démosthène et de Cicéron.

Le dispositif en question regroupe en courtes lignes successives les séquences formant une unité sémantique. Mais cette présentation textuelle ne peut pas systématiquement servir à la démarcation du DD car souvent un même colon associe plutôt le segment introducteur et le DD qu'il introduit :

(3) *qui ait non comedam donec loquar sermones meos  
respondit ei loquere*

*at ille seruus inquit Abraham sum (gen. 24, 33-34)*

Il dit : « Je ne mangerai pas avant d'avoir dit ce que j'ai à dire »

Il lui répondit : « Parle »

Et lui de dire : « Je suis le serviteur d'Abraham »

Dans ces conditions, le segment introducteur semble être le nécessaire marqueur des diverses prises de parole. Cette étude des segments introducteurs de DD s'articulera en 2 temps : dans une première partie seront examinées et analysées les différences entre les procédés introducteurs des Vieilles Latines et ceux de Jérôme ; dans une deuxième partie seront étudiées les formes spécifiques de sur-marquage et de duplication du Dire introducteur propres aux deux traductions bibliques et leur extension par-delà le domaine biblique initial.

## 1. PROCÉDÉS D'ANNONCE DU DD ET CARACTÉRISTIQUES DES SEGMENTS INTRODUCTEURS ; DIFFÉRENCES ENTRE LES 2 TRADUCTIONS BIBLIQUES

### 1.1. Place du discours citant et de ses constituants

Inséré dans la trame du récit, le DD du latin biblique est toujours introduit par un segment propositionnel antéposé ou plus rarement en incise, spécifiant explicitement la source de l'acte d'énonciation.

#### 1.1.1. Rappel sur les places et formes du discours citant en latin classique et impérial

De façon générale en latin, et avec bien plus de liberté qu'en latin biblique, un segment introducteur propositionnel pouvait précéder le DD, ou être inséré en incise, ou être post-posé au discours cité.

(4) **Ille ait:** *uis est et necessitas, ubi uelim nolim succumbendum est mihi...* **Dicet alius:** *necesse mihi erat (Sen. Contr. 9, 3, 8)*

(5) *Timeo, **inquit**, ne, si duos licebit creari patricos, neminem creetis plebeium* (Liv. 6, 40, 19)

(6a) *dialecticam mihi uideris dicere, **inquit*** (Cic. Brut. 153)

(6b) *febrim ut tussim sitim, **ait Plinius*** (Char. 164,19 ed. C. Barwick, 1964<sup>2</sup>)

L'option droite des exs 6, moins fréquente, implique que le lecteur/auditeur ait une appréhension globale de l'ensemble discours citant-cité. Quand le verbe de parole est post-posé, l'énoncé rapporté est mis au premier plan et n'est pas d'emblée distingué de la narration, ce qui peut d'ailleurs permettre au narrateur ou locuteur initial de laisser un temps planer le doute sur l'instance validante ; dans le texte de Charisius (6b), le grammairien cite certes sa source, mais au dernier moment.

Dans l'option médiane, la plus fréquente (ex.5), le verbe de dire est seul en incise ou alors associé à son sujet nominal ou pronominal ; en tout cas, ses expansions éventuelles ne sont pas en incise ; elles sont initiales (voir 7a) ; une situation fréquente est la disjonction Sujet initial –V en incise, et les expansions sont toujours disjointes du verbe, juxtaposées au sujet initial (7b) :

(7a) ***Quantum maxima uoce potuit** : quem nunc, **inquit**, Roma uirum fortissimum habet, procedat* (Liv. 7, 9, 8)

(7b) ***Tum dictator silentio facto**: utinam, **inquit**, mihi patribusque Romanis ita de ceteris rebus cum plebe conveniat* (Liv. 6, 15, 4)

La place des expansions est donc différente de celles des incises du Français moderne par ex.:

(8) « *Eh bien ! Monsieur, **lui dit-il enfin avec un soupir et de l'air dont il eût appelé le chirurgien pour l'opération la plus douloureuse, j'accède à votre demande** » (Stendhal, *Le Rouge et le Noir*, Paris, Gallimard Folio Classique, 2000, p. 116)*

Il y a un quatrième cas de figure possible : le DD peut aussi être inséré sans segment introducteur, notamment dans un échange dialogué ; mais la nécessité d'identifier clairement le L limite fortement l'emploi de ces discours directs non introduits en latin.

(9) *subduxisti te, inquam, a praeceptoris colloquio.*

***-quid ego, homo stultissime, facere debui, cum fame morerer?***

(Petr. 9.9 – 10. 1)

Une solution intermédiaire est un segment introducteur sans verbe de dire mais dans lequel seul le locuteur est spécifié :

(10a) **At ille** : *Vicisti; ista enim aui uolat nulla uehementius.* (Cic. *diu.* 2, 144)

(10b) **Tum Romanus legatus**: *Totam orationis meae formam Macedones primum, deinde Athenienses mutarunt* (Liv. 31, 31, 1)

(10c) **Ergo igitur senex ille** : *Veritatis arbitrium in diuinam prouidentiam reponamus.* (Ap. *met.* 2, 28,1)

### 1.1.2. Le latin biblique limite fortement les variations dans la forme et la place des discours citants et de leurs constituants

Les DD du texte biblique en revanche sont toujours explicitement introduits par un verbe de dire, généralement antéposé ou plus rarement placé en incise :

(11) **Et adpropinquans ait** *numquid perdes iustum cum impio ?* (*gen.* 18, 23)

(12) **Et ille noli inquit** *nos relinquere* (*num.* 10, 29)

La postposition d'un segment citant est exceptionnelle :

(13) *Sanusne est?* **inquit** ; *ualet,* **inquiunt** (*gen.* 29, 6).

La parole citée dans le cours du récit doit être explicitement attribuable<sup>6</sup> ; Jérôme rejette donc de sa traduction des formes non marquées du discours d'autrui, comme les îlots textuels prédicatifs de l'ex. 14. Ce rejet est moins systématique dans la première traduction biblique. Jérôme préfère recourir à une forme totalement explicite de DD avec l'insertion d'un segment introducteur *dicens* (14 b) absent des textes sources et des Vieilles Latines (14 a).

(14) *gen.* 41, 51-52 :

(14a) VL (ap. Hier. *Quaest.* (Cl. 0580 (ed. Lagarde) p. 61, l. 15-17)

*Vocauit autem Ioseph nomen primogeniti Manasse, **quia obliuisci me fecit Deus** omnium laborum meorum ... Nomen autem secundi uocauit Ephraim, **quia crescere me fecit Deus** in terra humilitatis meae.*

Joseph appela l'aîné Manassé « **parce que Dieu m'a fait oublier toutes mes peines...** » ; il appela le second Ephraïm « **parce que Dieu m'a fait prospérer sur le sol de mes misères** »

Vs.

(14b) Vulgate :

---

<sup>6</sup> Si l'ambiguïté dans l'attribution du dire est rejetée dans le cadre du récit, en revanche (cf. infra), elle est tolérée voire recherchée dans la parole relayée ou enchâssée en abîme.

*Vocauitque nomen primogeniti Manasse, **dicens** : obliuisci me fecit Deus omnium laborum meorum ... ; nomen quoque secundi appellauit Ephraim, **dicens** : crescere me fecit Deus in terra paupertatis meae.*

Il appela l'aîné Manassé, **en disant** : « Dieu m'a fait oublier toutes mes peines... » ; il appela le second Ephraïm, **en disant** : « Dieu m'a fait prospérer sur le sol de mes misères.»

## **1.2. Procédés d'attribution du dire dans les dialogues : VL vs. Jérôme**

L'identification des tours de parole dans les dialogues ne repose pas sur les mêmes procédés dans les deux traductions bibliques. Les différences sont une illustration des formes d'annonce du discours direct propres à un style oral et formulaire d'un côté, et un registre plus conforme à l'écrit standard de l'autre.

### 1.2.1. Vieilles Latines : ambiguïtés de l'hyperonyme DIRE ; anaphores lexicales et non pronominales

De façon générale, on peut classer les verbes introducteurs de discours rapportés en deux grandes catégories sémantiques :

-soit ils appartiennent à la classe des hyperonymes de « dire », le locuteur initial se contentant d'introduire l'occurrence de parole (par ex. en latin *dicere, ait, inquit*).

(15) *et adpropinquans **ait** : numquid perdes iustum cum impio ?*  
(*gen. 18, 23*)

-soit ils véhiculent en outre une évaluation du narrateur sur l'acte de parole second<sup>7</sup>, façon de proférer les paroles (crier, chuchoter), formes internes ou intersubjectales de la communication, étapes de l'argumentation ou de la relation dialogale (affirmer, répliquer, ajouter, conclure), contenu modal de la parole proférée (ordonner, interroger).

1.2.1.1. Les premières traductions bibliques latines présentaient, dans le sillage fidèle de leur source grecque<sup>8</sup>, peu de diversité et de précision dans les verbes introducteurs : c'est l'hyperonyme « dire » qui était

---

<sup>7</sup> A propos des verbes introducteurs véhiculant un jugement qualitatif du narrateur sur la parole citée, voir particulièrement le classement de DELAVEAU (1988 : 127-128). Divers autres classements ont été proposés (voir VÉRINE 2009).

<sup>8</sup> Et en amont de celle-ci, dans le sillage de la source hébraïque.

répétitivement utilisé, au besoin sans sujet morphologiquement exprimé, sans qu'il y ait alors identification ou ré-identification explicite du locuteur secondaire. D'où une ambiguïté potentielle sur l'attribution du dire levée par le seul contenu des propos.

Le dialogue entre Jacob et l'ange à l'issue de leur combat (*gen.* 32, 26-30), est donné ci-dessous, avec son accumulation de *dixit* introducteurs, dans deux versions du texte vieux latin :

(16) *gen.* 32, 26-30 :

(16a) VL<sub>1</sub> (*ap.* Aug. c. *Maximin.* 2, 9, PL 42, col. 810) :

**Et dixit illi**: *Dimitte me; ascendit enim aurora. Ille autem dixit* : *Non te dimittam, nisi me benedixeris. Dixit autem ei* : *Quod est nomen tuum? Ille autem dixit*: *Iacob. Et dixit ei* : *Non uocabitur amplius nomen tuum Iacob; sed Israel erit nomen tuum...Rogauit autem eum Iacob dicens* : *Enuntia mihi nomen tuum. Et dixit* : *Quare hoc interrogas tu nomen meum?*

(16b) VL<sub>2</sub> (*ap.* Nouatian. *trin.* 19, 7, CC 4, (Diercks) 1972, p. 49) :

**Et dixit ei**: *Dimitte me, ascendit enim Lucifer. Et ille dixit* : *Non te dimittam, nisi me benedixeris. Et dixit* : *Quod est nomen tuum? Et ille dixit* : *Iacob. Dixitque ei* : *Non uocabitur iam nunc nomen tuum Iacob, sed Israel erit nomen tuum...*

Il lui dit : "Laisse-moi aller car l'aube s'est levée". L'autre lui dit: "Non, je ne te laisserai pas aller que tu ne m'aies béni." Il lui dit : "Quel est ton nom?" L'autre lui dit : "Jacob". Il lui dit: "On ne t'appellera plus du nom de Jacob mais Israel sera ton nom." Jacob l'interrogea et lui dit : "Dis-moi ton nom". Il dit : "Pourquoi me demandes-tu mon nom?"<sup>9</sup>

1.2.1.2. L'identification des locuteurs dans les tours de parole se fait par la *répétition lexicale*.

---

<sup>9</sup> Les deux textes sources en amont, hébreu originel, puis grec de la Septante, présentaient la même accumulation d'hyperonymes « dire » :

HB<sup>TM</sup> : **Et il dit** (« wayyo'mèr ») : " Renvoie-moi car l'aurore est montée". **Et il dit** (« wayyo'mèr ») : " Je ne te renverrai pas avant que tu ne m'aies béni". **Et il lui dit** (« wayyo'mèr ») : " Ton nom ?". **Et il dit** (« wayyo'mèr ») : "Jacob". **Et il dit** (« wayyo'mèr ») : "On ne t'appellera plus Jacob mais Israel..." Jacob l'interrogea **et dit** (« wayyo'mèr ») : "Dis, je t'en prie, ton nom". **Et il dit** (« wayyo'mèr ») : "Pourquoi me demandes-tu mon nom ? "

LXX : καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἀπόστειλόν με· ἀνέβη γὰρ ὁ ὄρθρος. ὁ δὲ εἶπεν Οὐ μὴ σε ἀποστείλω, ἐὰν μὴ με εὐλογήσῃς. εἶπεν δὲ αὐτῷ Τί τὸ ὄνομά σου ἐστίν; ὁ δὲ εἶπεν Ἰακωβ. εἶπεν δὲ αὐτῷ Οὐ κληθήσεται ἔτι τὸ ὄνομά σου Ἰακωβ, ἀλλὰ Ἰσραὴλ ἔσται τὸ ὄνομά σου... ἠρώτησεν δὲ Ἰακωβ καὶ εἶπεν Ἀνάγγειλόν μοι τὸ ὄνομά σου. καὶ εἶπεν Ἴνα τί τοῦτο ἐρωτᾷς τὸ ὄνομά μου ;

(17 a) *Et dixit Dominus ad Moysen ... Et dixit Moyses ad Dominum ... Et dixit Dominus : ... Et dixit Dominus ad Moysen ... Et dixit Dominus : ....* (ex. 33, 17 -21 ; VL cod. lugd.)

(17b) *Et dixit Moyses ad Ioab filium Raguel ...Et dixit ad eum Raguel...Et dixit Moyses...* (num. 10 29 ; VL cod. lugd.)

(17 c) *Et dixit illi Gedeon ...et dixit illi Dominus ...Et dixit Gedeon :...ne moueas te hinc...Et dixit : Ecce sedeo* (Iud. 6, 14-18 ; VL cod. lugd.)

S'il n'y a pas répétition lexicale, un travail interprétatif est nécessaire pour identifier l'auteur d'un dire dans un tour de parole ; dans la dernière séquence de (17c) par ex., (*Et dixit : Ecce sedeo*), puisque c'est Gédéon, lexicalement exprimé, qui parlait précédemment et qui adressait une requête à Dieu : « Ne t'éloigne pas de moi », on en déduit que c'est Dieu qui lui répond en disant *Ecce sedeo*, « Je ne bouge pas».

1.2.2. Les 3 changements introduits par Jérôme dans les segments introducteurs : (1) variété des verbes introducteurs précisant les tours de parole, (2) ajout de connecteurs textuels, (3) introduction du maillage pronominal anaphorique

Jérôme s'est toujours présenté comme un traducteur scrupuleusement fidèle du texte biblique, affirmant qu'il ne faut rien changer au texte source même quand on n'en comprend pas la nécessité, de peur de perdre ou pervertir quelque chose de son caractère sacré<sup>10</sup>. Ici cependant, s'il n'a certes rien retranché, il a en revanche ajouté, en sur-traduisant, dans le but de clarifier les tours de parole. Sa traduction relève de l'explicitation selon la formule de Delcourt (1995 : 47).

1.2.2.1. *Changements dans les verbes introducteurs : verbes précisant les étapes de la relation dialogale* substitués à l'hyperonyme « dire » des textes sources conservés dans les Vieilles Latines

À la place de l'hyperonyme « dire » répétitivement utilisé dans les textes sources et dans les VL, caractéristique d'une forme d'expression orale et d'une littérature formulaire, Jérôme a substitué une grille de verbes introducteurs précisant la place qu'occupent les paroles dans l'échange discursif (typiquement : "ajouter" *addere*, "répondre" *respondere*) : dans la nouvelle traduction de Jérôme, le verbe introducteur non seulement signale l'ouverture d'un discours cité mais aide à l'identification des

---

<sup>10</sup> *Melius est autem in diuinis libris transferre quod dictum est, licet non intellegas quare dictum sit, quam auferre quod nescias* (comm. in Ezech. 1,1,13 CC 75, 17)



locuteurs secondaires, *addidit* signalant ainsi que c'est le même L qui poursuit son propos précédent, *respondit* qu'un autre prend la parole.

(18) *Dixitque Abram Domine Deus, quid dabis mihi ?  
ego uadam absque liberis ...*

***addiditque Abram*** *mihi autem non dedisti semen (gen. 15, 2-3)*

Dans le dialogue entre Jacob et l'ange (*gen. 32, 26-30 ; ex. 16a-16b supra*), Jérôme précise les tours de paroles successifs par des verbes introducteurs chaque fois différents, *dixit, respondit, ait, respondit, inquit, interrogauit, respondit*:

(19) ***Dixitque ad eum*** *Dimitte me iam enim ascendit aurora*

***Respondit*** *Non dimittam te nisi benedixeris mihi*

***Ait ergo*** *Quod nomen est tibi*

***Respondit*** *Iacob*

***At ille*** *Nequaquam inquit Iacob appellabitur nomen tuum sed Israhel...*

***Interrogauit*** *eum Iacob*

*Dic mihi quo appellaris nomine*

***Respondit*** *Cur quaeris nomen meum (Vulg. gen. 32, 26-30)*

*Vs. VL (ex. 16 a-b) : répétition de dixit*

Cette diversité substituée par Jérôme à la neutralité répétée de l'hyperonyme « dire » des textes-sources, pour signaler les alternances et reprises de parole dans les dialogues, est une constante de sa traduction (voir *gen. 4, 9-10 ; 14, 21-22 ; 15, 2-3 ; 15, 7-9 ; 22, 1-2 ; 24, 23-25 ; 24, 33-34 etc.*).

Ceci dit, ces verbes introducteurs plus précis substitués par Jérôme à l'hyperonyme « dire » décrivent simplement les tours de parole et ne sont pas associés à un jugement appréciatif ; Jérôme garde évidemment la position neutre du narrateur initial, certes omniscient, en position extradiégétique, mais laissant parler les personnages et les donnant à connaître à travers leurs seuls propos. Rien qui s'apparente à un jugement du narrateur comme on peut en trouver chez les historiens latins :

(20) ***memorabilem illam meritoque laudatam*** *uocem edidit: amici,  
diem perdidi. (Suet. Tit. 7, 2)*

1.2.2.2. *L'ajout de connecteurs : rursum/iterum vs. at*

On retrouve cette même volonté d'explicitation des relations dialogales avec l'insertion dans la traduction de connecteurs absents eux aussi des textes-sources : Jérôme ajoute régulièrement

-*rursum* (*quoque rursum*) ou *iterum* ou *deinceps* pour scander les étapes du discours et préciser qu'il y a reprise ou poursuite de parole d'un même locuteur,

-et *at* pour signaler le changement d'interlocuteur.

(21) *gen.* 41, 39-41

(21a) Vulgate : *Dixit ergo ad Ioseph*

*Quia ostendit Deus tibi omnia quae locutus es*

*numquid sapientiozem et similem tui invenire poterò ?*

*Tu eris super domum meam ...*

***Dicens quoque rursum*** *Pharao ad Ioseph*

*Ecce constitui te super universam terram Aegypti*

*tulit anulum de manu sua...*

vs.

(21b) textes sources :

-Texte source hébreu (TM) : Pharaon dit à Joseph («wayyo'mèr Par'oh 'èl- Yōsēp») : " Puisque Dieu t'a fait connaître tout cela, personne n'est aussi intelligent et aussi sage que toi ; c'est toi qui seras à la tête de ma maison"... Pharaon dit à Joseph («wayyo'mèr Par'oh 'èl- Yōsēp») : "Vois : je t'ai établi sur tout le pays d'Egypte."

- Traduction grecque de la LXX : εἶπεν δὲ Φαραω τῷ Ἰωσηφ Ἐπειδὴ ἔδειξεν ὁ θεός σοι πάντα ταῦτα, οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος φρονιμώτερος καὶ συνετώτερός σου· σὺ ἔσῃ ἐπὶ τῷ οἴκῳ μου... εἶπεν δὲ Φαραω τῷ Ἰωσηφ Ἴδου καθίστημί σε σήμερον ἐπὶ πάσης γῆς Αἰγύπτου

Pharaon dit à Joseph : "Puisque Dieu t'a montré tout cela, il n'y a pas d'homme plus avisé et plus intelligent que toi ; tu seras à la tête de ma maison..." Pharaon dit à Joseph : "Voici, je t'établiss aujourd'hui sur tout le pays d'Egypte." (trad. M.Harl)

(22) *ex.* 33, 17 -21 :

(22a) Vulg. : *dixit autem Dominus ad Mosen*

*et uerbum istud quod locutus es faciam ...*

*qui ait ostende mihi gloriam tuam ;*

*respondit ego ostendam omne bonum tibi ...*

***rursumque ait*** *non poteris videre faciem meam*

*non enim uidebit me homo et uiuet*

***et iterum*** *ecce inquit est locus apud me stabis super petram...*

Vs. (22b = 17 a) texte VL: *Et dixit Dominus ad Moysen ... Et dixit Moyses ad Dominum ... Et dixit Dominus : ... Et dixit Dominus ad Moysen ... Et dixit Dominus*

(23) *gen.24, 33-34* :

(23a) = (3) Vulg. : *qui ait non comedam donec loquar sermones meos respondit ei loquere*

**at ille** *seruus inquit Abraham sum*

(23b) HB<sup>TM</sup> : «Il dit («wayyo'mèr») : "Je ne mangerai que je n'ai dit mes paroles." Il dit («wayyo'mèr») : "Parle." Il dit : "Je suis le serviteur d'Abraham." ».

(23c) LXX : καὶ εἶπεν Οὐ μὴ φάγω ἕως τοῦ λαλήσαι με τὰ ῥήματά μου. καὶ εἶπαν Λάλησον. Καὶ εἶπεν Παῖς Ἀβρααμ ἐγὼ εἰμι.

Et il dit : " Je ne mangerai pas avant d'avoir parlé." Et ils dirent : "Parle !" Et il dit : "Je suis le serviteur d'Abraham."

### 1.2.2.3. *Le rôle de l'anaphore pronominale dans l'identification des locuteurs*

La troisième modification de Jérôme relève du maillage anaphorique. À la répétition lexicale ou à l'anaphore nulle indistincte des textes précédents, Jérôme substitue un maillage anaphorique reposant sur le jeu alternant du relatif de liaison, de l'anaphorique distal *ille*<sup>11</sup> (*ille* et jamais un autre) et de l'anaphore nulle.

On peut ainsi regarder le jeu croisé qui s'instaure entre sujet lexical, anaphore nulle, relatif de liaison, *ille*, dans les exs 24 a et 26 a.

(24) ex. 3, 4 (dialogue entre Dieu et Moïse):

Et le Seigneur dit : « Moïse Moïse ! » ; celui-ci répondit : « Me voici ».

Et le Seigneur lui dit : « Ne t'approche pas ».

(24a) Vulg. : **Et ait** *Moses Moses. Qui respondit adsum.*

**At ille** *ne adpropies inquit huc.*

*vs.*

(24b) VL (cod. Iugd.) : *Dominus... ait : Moyses Moyses . Qui respondit : Adsum. Et dixit illi Dominus : Ne accesseris huc.*

(25) *Iud. 6, 14-18* (dialogue entre Dieu et Gédéon)

(25a) Vulg. *Respexitque ad eum Dominus et ait*

*Vade in hac fortitudine tua et liberabis Israhel ...*

**Qui respondens ait**

*Obsecro Domine mi in quo liberabo Israhel ecce familia mea infima est...*

**Dixitque ei Dominus**

*Ego ero tecum ...*

---

<sup>11</sup> Cf. l'emploi du pronom démonstratif *ci* et jamais *cist* en A. Fr. pour indiquer un changement de locuteur à l'intérieur d'une interaction orale (cf. C.GUILLOT 2012)

***Et ille*** si inueni ***inquit*** gratiam coram te da mihi signum ... ne recedas hinc donec reuertar

***Qui respondit*** Ego praestolabor aduentum tuum...

vs.

(25b) (= 17c) VL : *et inspexit super illum nuntius domini et dixit ad eum ... et dixit illi **Gedeon**... et dixit illi **Dominus** ... et dixit **Gedeon**... et dixit  $\emptyset$  ...*

Dans le système des anaphoriques, c'est *ille* qui est systématiquement privilégié pour signaler les changements de locuteurs ; mais à l'intérieur d'un segment introducteur, pour désigner l'allocutaire à qui un locuteur s'adresse, c'est plus souvent *ei/ad eum* qui est sélectionné. Il en découle que, lorsqu'un allocutaire devient, à son tour de parole, locuteur, de *ei/ad eum* il se transforme en *ille*. En revanche, le relatif de liaison peut être à la fois allocutaire au datif puis locuteur au nominatif.

Ce système est toutefois insuffisant à lui seul pour assurer une identification discriminante des locuteurs dans le tour de parole, comme en témoigne la succession des *ille* renvoyant consécutivement à deux locuteurs différents en *num.* 10,29 :

(26) *num.* 10, 29-31 Vulg. : ***Dixitque*** Moses Hobab filio Rahuhel...  
*proficiscimur ad locum quem Dominus daturus est nobis ueni nobiscum*

...

***Cui ille respondit***

*non uadam tecum sed reuertar in terram meam ...*

***Et ille*** noli ***inquit*** nos relinquere...

Moïse dit à Hobab fils de Rahuhel : « Nous partons... ». Il (*ille*<sub>1</sub> = Rahuhel) lui répondit : « Je ne partirai pas avec toi... ». Et il (*ille*<sub>2</sub> = Moïse) dit : « Ne nous abandonne pas ».

Face à la monotonie du dire et à la répétition lexicale de l'identité des sous-locuteurs des VL, ce sont donc ces trois données conjointes spécifiques de la traduction de Jérôme qui assurent la démarcation des tours de parole : les verbes et les connecteurs précisant les étapes du dialogue et le jeu des anaphoriques.

### 1.3. Les direns en abime ou enchâssements de discours directs

#### 1.3.1. Les paroles enchâssées ou relais de paroles

Un trait récurrent des discours rapportés dans le texte biblique, lié à l'importance accordée à la parole transmise et relayée, est que ces discours se présentent souvent en abime, avec des niveaux

d'enchâssement très complexes, doubles, triples, voire quadruples. Souvent le premier acte de parole est directif, un locuteur second missionnant le suivant pour parler en son nom, ce qui fait que ce locuteur second (L2) réapparaît au troisième degré d'enchâssement en tant que L4 :

(27a) *gen.* 32, 4 : Jacob qui redoute un affrontement avec son frère Esaü envoie des émissaires de paix à sa rencontre pour négocier:

*Praecipitque eis dicens* (L2 Jacob)

*Sic loquimini* (L3 les émissaires) *domino meo Esau*

*Haec dicit frater tuus Iacob* (**L4 = L2**)

*Apud Laban peregrinatus sum et fui usque in praesentem diem...*

Il leur donna des ordres en disant : « Parlez ainsi à mon seigneur Esaü : « voici ce que dit ton serviteur Jacob : 'j'ai séjourné chez Laban et j'y suis resté jusqu'à aujourd'hui' » ».

(27 b) *lev.* 17, 1-2 : *Locutus est Dominus* (L2) *ad Mosem dicens*

*loquere* (L3) *Aaron et filiis Israhel*

*... et dices ad eos*

*iste est sermo quem mandavit Dominus* (**L4 = L2**) *dicens :...*

(27 c) *2 Sam.* 7, 4 : *Ecce sermo Domini* (L2) *ad Nathan dicens*

*Vade et loquere* (L3 : Nathan) *ad seruum meum David*

*haec dicit Dominus* (**L4 = L2**)

*numquid tu aedificabis mihi domum ad habitandum ? ...*

« Voici ce que dit le Seigneur à Nathan : « Va et dis à mon serviteur David : « telles sont les paroles du Seigneur : 'Me construiras-tu une demeure... ?' » »

### 1.3.2. Sous-locuteurs devenant co-énonciateurs ; ambiguïtés dans l'attribution du dire

#### 1.3.2.1. *Sous-énonciateurs devenant co-énonciateurs*

Dans le cadre de cette parole circulante, le résultat est que fréquemment les sous-locuteurs successifs en viennent à accéder d'une certaine manière au rang de co-énonciateurs, le discours enchâssé de niveau 3 pouvant souvent être pris en charge énonciativement à la fois par le L2-L4 et le L3. Une figure typique à cet égard est celle de Moïse : dépositaire et relais de la parole divine, il participe de cette parole, en devient le co-énonciateur, et dans bien des cas le rattachement énonciatif peut se faire aussi bien à Dieu qu'à Moïse (cf. les remarques de Rabatel 2007 : 92).

(28) *Dixit autem Dominus* (L2) *ad Mosen...*

*Dicesque* (L3) *ad eum* (à Pharaon)

*Dominus Deus Hebraeorum misit me ad te dicens* (L4 = L2)

***Dimitte populum meum*** (« laisse partir **mon** peuple » vaut pour L2-4 Dieu et pour L3 Moïse) (ex. 7, 14-17)  
(cf. ex.8, 1 ; 8, 20, 9,1 ; 9,13 etc.)

### 1.3.2.2. *Ambiguïté possible sur le rattachement énonciatif, au niveau du décodage, en cas d'enchâssements successifs*

S'il n'y a pas de co-rattachement possible, alors l'ambiguïté peut surgir, dans l'attribution du dire, quand plusieurs Ps se succèdent après un discours citant enchâssé de niveau 3 ou 4 : à quel segment rattacher une P citée qui ne suit pas immédiatement un D citant ? Il faut alors un travail interprétatif du récepteur pour évaluer les rattachements énonciatifs :

(29) ex. 3, 15 :

*dixitque iterum Deus (Deus L2) ad Mosen :*

**[D2]** *haec dices (Moïse L3) filiis Israhel :*

**[D3 émanant de Moïse]** *Dominus Deus patrum uestrorum*

*Deus Abraham Deus Isaac et Deus Iacob misit me (me renvoie ici à Moïse L3) ad uos ;*

**[Retour à D2]** *hoc nomen mihi (mihi renvoie ici à Dieu L2) est in aeternum*

Dieu dit encore à Moïse : Voici ce que tu diras aux enfants d'Israël : le Seigneur Dieu de vos pères, Dieu d'Abraham, Isaac et Jacob, m'a envoyé vers vous ; ceci est mon nom pour l'éternité.

### 1.3.2.3. *Confusion dans le rattachement énonciatif de la part de l'encodeur en cas d'enchâssements successifs*

De ces enchâssements successifs peut aussi naître un embrouillamini énonciatif, L2 reprenant à son compte des paroles qui auraient dues être rattachées à L3 comme dans le passage suivant tiré du livre de Josué :

(30) <Josue> (L2) *Rubenitis quoque ... ait :*

*Mementote sermonis quem praecepit uobis Moses ... dicens (Moïse L3) :*

*Dominus Deus uester dedit uobis requiem et omnem terram ;*

*uxores vestrae et filii ... manebunt in terra **quam tradidit uobis Moses** trans Iordanem ;*

*uos autem transite armati ... et pugnate pro eis... (Jos. 1,12-15)*

Josué (L2) dit également aux membres de la tribu de Ruben : « Souvenez-vous de l'ordre que vous a donné Moïse (L3) en ces termes : 'le Seigneur votre Dieu vous a accordé le repos et toute la terre ; vos femmes et enfants resteront dans le pays **que vous a donné Moïse** par-delà le Jourdain tandis que vous le traverserez en armes et combattrez pour eux' »

Deux propositions suivent le segment introducteur injonctif enchâssé *praecepit Moses dicens* : la première P, descriptive (Dieu vous a accordé le repos et la terre) est la justification énonciative de la seconde, qui seule est injonctive et aurait dû être rattachée au propos de Moïse (*praecepit*). Or, c'est Josué qui semble reprendre l'injonction à son compte : « Vos femmes et enfants resteront dans le pays que Moïse vous a donnés ».

### 1.3.3. Dire de niveau inférieur annoncé par un cataphorique : *haec dicit* (L3/L4) + DD

Très souvent un discours plusieurs fois enchâssé est annoncé par un cataphorique, pronom ou déterminant nominal, de la série *hic* ou plus rarement *iste*, ce qui ne clarifie pas le rattachement énonciatif mais annonce doublement le nouveau D cité :

(27a) *Praecepitque eis dicens* (L2 Jacob)

*Sic loquimini* (L3 les émissaires) *domino meo Esau*

***Haec*** *dicit frater tuus Iacob* (L4 = L2)

*Apud Laban peregrinatus sum et fui usque in praesentem diem...*

(27b) *lev. 17, 1-2 : Locutus est Dominus* (L2) *ad Mosem dicens*

*loquere* (L3) *Aaron et filiis Israhel*

*... et dices ad eos*

***iste*** *est sermo quem mandavit Dominus* (L4 = L2) *dicens ...*

(27 c) *2 Sam. 7, 4 : ecce sermo Domini* (L2) *ad Nathan dicens*

*Vade et loquere* (L3 : Nathan) *ad seruum meum David*

***haec*** *dicit Dominus* (L4 = L2)

*numquid tu aedificabis mihi domum ad habitandum ? ...*

### 1.3.4. La parole déléguée sans l'être : *misit nuntios*

Une expression récurrente de la parole déléguée, enfin, ne l'est pas malgré les apparences : c'est l'expression *misit nuntios* où L2 reste en fait en position de sur-énonciateur, court-circuitant les messagers L3 comme le prouve l'accord du participe *dicens* au singulier à la place de *nuntios dicentes/qui dicerent* : la parole n'est pas relayée mais énoncée au nom de L1.

(28a) *misitque nuntios ad regem Edom dicens : dimitte ut transeam per terram tuam* (*Iud. 11, 17*)

(28b) *misit ergo Saul nuntios ad Isai dicens : mitte ad me David* (*1 reg. 16, 19*)

## 2. LES SEGMENTS INTRODUCTEURS SURMARQUÉS : AUX SOURCES DU BIBLISME *DIXIT DICENS*

### 2.1. Sur les formes de surmarquage d'un dire introducteur en latin

2.1.1. On observe tout au long de la Latinité, de façon sporadique mais continue, des phénomènes de redondance expressive ou intensive dans le dire introducteur, soit par relais hyponyme-hyperonyme, soit par répétition synonymique de deux hyperonymes. Le deuxième verbe est dans tous les cas *inquit* en incise.

#### 2.1.1.1. Relais hyponyme-hyperonyme :

(29a) *Vbi ab[i]it, **conclamo**: heus, quid agis tu, **inquam**, in tegulis?*  
(Plaut. Mil. 178)

(29b) *Ibi ante signa Sex. Tullius, de quo ante dictum est, **exclamat**: Aspice, imperator, **inquit**, quem ad modum exercitus tuus tibi promissa praestet* (Liv. 7, 16, 5)

(29c) *Et uicinus ita **respondit** : Vt ager, **inquit**, mundus purusque fiat...*(Gell. 19, 12, 8)

(29d) *longe maiore nisu **clamauit**: taces, **inquit**, gladiator obscene*  
(Petr. 9, 7-8)

#### 2.1.1.2. Répétition d'un hyperonyme :

(30a)...*cum de iure diceret, **dixit** : Sub arbitrio, **inquit**, patris es* (Sen. contr. 2, 1, 19)

(30b) *Silo Pompeius **dixit**: Filia, **inquit**, mihi conscia est* (Sen. contr. 9, 6, 17)

La duplication du dire est le plus souvent un signe de la langue familière ; elle n'a pas forcément pour vocation d'insister sur la ré-identification du locuteur dans un dialogue ; le surmarquage insiste plutôt sur le dire lui-même (d'où un emploi dans la langue du droit).

2.1.2. Ces phénomènes de redondances sont toujours observables en latin tardif où ils prolongent formellement le schéma latin précédent avec *inquit* en incise reprenant un verbe de dire antérieur :

(31a) *Et stupentibus omnibus **ait** : Quando, **inquit**, producimur ad uaccam illam nescio quam?* (Pass. Perp. 20, 8 ; Amat SC 417,1996)

(31b) *Cumque haec mihi recitare iussisset, **ait**: Sic, **inquit**, uolo...*  
(Greg. Tur. Franc. 5, 44)



(31c) **ait** *Lupicinus germano suo: Dic, **inquit**, mihi ...?* (Greg. Tur. vit. patr. 1, 6)<sup>12</sup>.

## 2.2. Formes de surmarquage spécifiques en latin biblique : le surmarquage par *dicens*

Différent et spécifique est le surmarquage du dire introducteur en latin biblique ; spécifique par l'ampleur du phénomène et surtout par la particularité de la construction : la réitération du dire n'y repose pas sur *inquit* en incise comme dans tous les exemples précédents, mais sur le participe *dicens* reprenant, à la fin du segment introducteur, un verbe de dire conjugué précédent, soit hyponyme de dire à contenu spécifique (*imperavit, interrogavit, clamavit...dicens*) soit hyperonyme redoublé (*ait...dicens, dixit...dicens*).

Les constructions les plus nombreuses sont celles dans lesquelles *dicens* fait écho et suite à un hyponyme conjugué de « dire », verbe dénotant un acte de langage (*mandare, praecipere, imperare, interrogare, sciscitari, consulere, iurare, spondere*), verbe indiquant une étape du dialogue ou focalisant une information (*respondere, addere, nuntiare*), ou verbe précisant la forme ou le vecteur de l'acte locutoire (*murmurare, clamare, scribere*).

(32a) **mandavit** *Mosi **dicens** : Ego cognatus tuus Iethro venio ad te*  
(ex. 18, 6)

(32b) **et respondit** *Samuhel Sauli **dicens**...* (1 reg. (1 Sam.) 9, 19)

(32c) **nuntiauerunt** *Iudae **dicentes**...* (gen.38, 24)

(32d) **et addidit *dicens*...** (gen. 24, 24-25)

Une variante possible est une proposition *et dixit* coordonnée :

(33) **Praecipit** *ergo Moses Eleazaro sacerdoti et Iosue filio Nun ... **et dixit** ad eos* (num. 32, 28)

Le relais *dixit-dicens, ait dicens* avec redondance totale d'hyperonyme à hyperonyme, est un peu moins fréquent, mais bien attesté, et en particulier dans le NT :

(34a) **et non dicat** *filius aduenae qui adheret Domino **dicens** : separatione diuidet me Dominus a populo suo* (Is. 56, 3)

---

<sup>12</sup> Cf. BONNET (1890: 71), LÖFSTEDT (1911: 229-230), HOFMANN-SZANTYR (1965: 418) ou dans ce même numéro M.GAYNO 2015.

(34b) *Ait autem Samuhel ad uniuersam domum Israhel **dicens** ...* (1 reg.(1Sam.) 7, 3)

(34c) *Et **ait** David ad uiros qui stabant secum **dicens** ...*(1 reg.(1Sam.) 17, 26)

(34d) *Et respondens Iesus **dixit** iterum in parabolis eis **dicens** : Simile factum est regnum caelorum ...* (Matth. 22,1)

(34e) *Et **aiunt dicentes** ad illum : Dic nobis...* (Luc.20, 2)

Toutes ces constructions avec réitération du dire introducteur par le participe *dicens* étaient largement représentées déjà dans les Vieilles Latines. Elles étaient en revanche apparemment inconnues avant les textes chrétiens où elles apparaissent surtout sous forme de citations ou réminiscences bibliques (exs 35 a et b) et -bien plus rarement- comme tournures autonomes (36), ce qui constitue évidemment un indice fort en faveur de leur origine biblique<sup>13</sup>.

(35 a) *Respondit ei Petrus **dicens** : Domine, ad quem ibimus?* (Cypr. epist. 66, 8, 2 citant Ioh. 6, 67-69)

(35 b) *Tum fiet illud quod hic per Nathan **locutus est** Deus **dicens** ...* (Aug. Ciu. Dei 17, 12 citant 2 reg. (2 Sam.)7, 10-11)

(36) ***requisiui** ab eo **dicens** : "rogo te, domine..."* (Eger. 20, 9)

Syntaxiquement, c'est quelquefois à *dicens* seul que le DD peut être rattaché ; c'est le cas avec les tournures du type *negauit ...dicens* (+ DD de forme et de contenu négatifs) : le DD ne peut être rattaché qu'à *dicens* puisque *nego* n'introduit pas de DD.

(37a) *Negauit Sarra **dicens** : "Non risi "* (gen. 18, 15)

(37b) *Ille negauit **dicens** : "Neque scio neque nolui "* (Marc. 14, 68)

*Dicens* n'est pas figé : il reste à l'occasion soumis aux variations de nombre<sup>14</sup>, et même de cas :

(38a) *Nuntiauerunt autem Saul **dicentes**...* (1 reg.(1 Sam. 14, 33)

(38b) *Nuntiatum est autem Sauli a **dicentibus** : "Ecce David"* ((1 reg.(1 Sam.) 19, 19)

---

<sup>13</sup> Sur la propagation de cette construction dans la littérature chrétienne, et par-delà, dans la plupart des textes d'époque tardive, cf. M.FRUYT (2015 :2) et M.GAYNO 2015, dans ce même numéro, § 2,2.

<sup>14</sup> Les cas où *dicens* singulier est à rapporter à un sujet pluriel ne reposent pas sur un figement de *dicens* mais sur des phénomènes d'accord par syllepse ou avec le plus rapproché (cf. ier. 44, 15).

### **2.3. Origine du surmarquage par *dicens* : une construction latine calque du grec transposant un idiomatisme de l'hébreu**

Dans cette construction, le participe *dicens* porteur d'un Dire redondant est un calque systématique du grec biblique λέγων (Septante et NT), ce participe λέγων dans la LXX étant lui-même la transposition d'une construction idiomatique de l'hébreu source.

#### 2.3.1. La construction source de l'hébreu : l'infinitif pléonastique « il dit pour dire »

En hébreu biblique, systématiquement contigu au DD, et très souvent en association pléonastique avec un Dire conjugué précédent, on trouve employé l'infinitif de but « lē'mor » du verbe « dire », (« wayyo'mer... lē'mor », littéralement « il dit pour dire »)<sup>15</sup>. Il est vraisemblable qu'il faille voir là initialement un phénomène énonciatif de sur-marquage ; quoi qu'il en soit, cette forme d'infinitif paraît s'être progressivement lexicalisée et grammaticalisée, en hébreu biblique, pour devenir une sorte de particule démarcative du DD, un signal avertisseur de citation<sup>16</sup>.

#### 2.3.2. La transposition adaptation de l'hébreu vers le grec : de l'infinitif au participe

C'est cette forme d'infinitif « pour dire » qui a été traduite par les LXX en grec sous la forme du participe λέγων<sup>17</sup>. Ce faisant, s'il est vrai que la forme infinitive de l'hébreu biblique s'était figée en particule démarcative, les traducteurs grecs ont consciemment ou non opéré une dégrammaticalisation en la transposant en participe syntaxiquement intégré dans la P.

#### 2.3.3. Le participe λέγων porteur d'un dire redondant : sources internes au grec et expansion biblique

Le grec classique faisait grand usage d'un participe conjoint à valeur circonstancielle vague (exs 38). Cet emploi était quoi qu'il en soit très

---

<sup>15</sup> cf. MEIER 1992. Voir par ex. *gen.* 9,8 ; 21, 22 ; 27,6 ; *num.* 7,4 ; 14,7 ; 14,15 ; 15,37 ; *deut.* 9, 13 etc.

<sup>16</sup> Voir MEIER (1992 : 90-91)

<sup>17</sup> Transposition quasi-systématique : plus de 90 % des cas selon PORTER (1989 : 138). Dans 8 % des cas, l'infinitif figé lē'mor « pour dire » de l'hébreu n'est pas traduit du tout en grec.

différent du **εἶπε λέγων** « il dit en disant » biblique puisque ce participe conjoint n'était ni postposé ni sémantiquement redondant :

(39a) Καὶ ἡ **υελάσσα** : Καὶ πῶς ἄν, ἔφη, ὃ Σώκρατες... (Plat. *Symp.* 202 B)

« Et elle dit en riant »<sup>18</sup>...

(39b) τινες τῶν Χαλδαίων ...**ληζόμενοι** ζῶσι (Xen. *Cyr.* 3, 2, 25)

« Certains des Chaldéens vivent de pillage »<sup>19</sup>

Le modèle « il dit en disant » se rencontre cependant, exceptionnellement, déjà en grec classique : on relève ainsi une ou deux constructions de ce type chez Hérodote<sup>20</sup>.

(40) Νῦν τε, **ἔφη λέγων**, ἐγὼ ὑμῖν, ὃ Βαβυλώνιοι, ἤκω ... (Herod. 3, 156,3)

« Voilà, dit-il en substance, je viens vers vous, Babyloniens... »

C'est ce modèle, très rarement documenté en grec, qui a servi à la transposition de la forme nominale redondante de Dire de l'hébreu biblique et qui est devenu une marque de style biblique au point même d'être exporté largement en grec néotestamentaire, les grammaires du NT notant toutes qu'il s'agit d'un tour issu de la transposition vétéro-testamentaire grecque de l'infinitif hébreu « lē'mor »<sup>21</sup>:

(41a) Καὶ ἀποκριθεὶς ὁ Ἰησοῦς πάλιν **εἶπεν** ἐν παραβολαῖς αὐτοῖς **λέγων**... (Matth. 22,1)

(41b) καὶ **εἶπαν λέγοντες** πρὸς αὐτόν· εἶπὸν ἡμῖν ἐν ποίᾳ ἐξουσίᾳ ταῦτα ποιεῖς ...; (Luc.20, 2)

(41c) ἰδὼν δὲ ὁ Φαρισαῖος ὁ καλέσας αὐτόν **εἶπεν** ἐν ἑαυτῷ **λέγων**... (Luc. 7, 39)

2.3.4. Curieusement, les lecteurs chrétiens lettrés de langue latine voyaient dans cette construction redondante dixit dicens un hébraïsme

---

<sup>18</sup> cité par GOODWIN (1998 (1875<sup>1</sup>) : 334).

<sup>19</sup> cité par GOODWIN (1998(1875<sup>1</sup>) :333) ; RIJKSBARON (2006(1984<sup>1</sup>) : 125) ; ADRADOS (1990: 633).

<sup>20</sup> Cf. BLASS-DEBRUNNER-REHKOPF (1976 : 349, § 420 note 2), PORTER (1989 :139). Peu d'exemples recevables.

<sup>21</sup> H.VON SIEBENTHAL (2011 : 413) ; BLASS-DEBRUNNER-REHKOPF (1976 : 349-350 § 420) ; PORTER 1989 : 138-139).

alors qu'il s'agissait du calque latin d'une adaptation grecque de l'hébraïsme.

En témoigne la remarque suivante d'Augustin :

(42) "*Et accedentes filii Ruben et filii Gad dixerunt ad Moysen et Eleazar sacerdotem et ad principes synagogae dicentes*" <sup>22</sup>: *Non est ista uel graeca uel latina locutio: "dixerunt dicentes", sed hebraea uidetur* (Aug. *loc. hept.* 4, 110, CC 33 (1958), p. 443).

#### **2.4. Pourquoi Jérôme a-t-il choisi de garder le calque du grec alors qu'il traduit en général au plus près du texte hébreu originel ?**

(43) *Sicut autem in nouo testamento si quando apud Latinos quaestio exoritur et est inter exemplaria uarietas, recurrimus ad fontem Graeci sermonis,...ita et in ueteri testamento, si quando inter Graecos Latinosque diuersitas est, ad Hebraicam confugimus ueritatem* (Hier. *ep.* 106,2)

Les calques syntaxiques sur l'hébreu sont de fait fréquemment observables dans le latin biblique de la Vulgate ; voici quelques exemples de ces calques parmi bien d'autres :

-la post-position de l'adverbe d'intensité

(43) *pulchra nimis* (*gen.* 12, 14) à la place de *nimis pulchra* /*pulcherrima* (cf. Garcia de la Fuente 1992)

- les énoncés génériques du type *homo si, omnis qui* au singulier, à la place de *si quis, quicumque* (cf. Bortolussi-Sznajder 2014a)

(44a) *homo si uouerit domum suam* (*lev.* 27, 14)

(44b) *omnis qui tetigerit montem* (*ex.* 19, 12)

- les accusatifs proleptiques associés aux complétives en *quod* (cf. Sznajder 2012)

(45) *Viderunt Aegypti mulierem quod esset pulchra nimis* (*gen.* 12, 14)

Mais les calques ne sont possibles qu'à la condition que la superposition avec un schéma latin plus ou moins comparable, qui plus est dans un niveau de langue compatible, soit possible<sup>23</sup>. Si le correspondant littéral

---

<sup>22</sup> Il s'agit de *num.* 32, 2. Augustin cite bien entendu un texte vieux latin. Autres versions VL : *Et accesserunt filii Ruben et filii Gad et dixerunt ad Moysen et Eleazar sacerdotem et ad principem synagogae dicentes* (Cod. Lugd.) (*ad principes* : Cod. Monac.).

<sup>23</sup> Cf. SZNAJDER 2013 ; BORTOLUSSI-SZNAJDER 2014a.

latin *ad dicendum* de l'infinitif final de l'hébreu a été écarté au profit d'un participe apposé calqué du grec, c'est qu'aucun schéma de redondance interne au latin, même rare, apparenté à *\*dixit ad dicendum*, ne pouvait servir de point de départ au calque.

## 2.5. Pourquoi Jérôme a-t-il maintenu, avec ce participe *dicens* calqué du grec en fin de segment introducteur, la réitération du Dire ?

De fait dans quelques cas Jérôme a tout de même supprimé le participe redondant *dicens* conservé, via la traduction grecque, par les VL.

(46) 3 reg. 18, 22

(46a) VL (ap. Lucif. *Athan.* 1, 17, CC 8 (1978) p. 30): *et **dixit** Helias ad populum **dicens** : "ego superavi solus prophetarum domini unus"*

(46b) Vulgate : ***et ait rursus** Helias ad populum : ...*

(47) lev. 10,3

(47 a) VL (ap. Aug. *quaest. hept.* 3, 31, CC 33 (1958) p. 197) : *hoc est quod **dixit** Dominus **dicens** : "In eis qui mihi adpropinquant sanctificabor ..."*

(47b) Vulgate : *hoc est quod **locutus est** Dominus :...*

Cette suppression du Dire redondant présent dans les VL donnerait à penser que le sur-marquage en *dicens* était senti par Jérôme comme un trait de la langue familière au même titre que les formes latines précédentes de duplication d'un Dire introducteur (cf. supra 2.1.) : les divergences de traitement syntaxique entre les deux traductions bibliques peuvent fréquemment s'interpréter en termes de niveaux de langue, Jérôme tendant à écarter les constructions au confluent d'un calque (ici du grec et non de l'hébreu) et d'un registre de langue trop proche du latin parlé<sup>24</sup>.

Cependant, Jérôme a ici dans la grande majorité des cas conservé la construction dupliquée [V de dire conjugué + *dicens*]. La forme redondante *dicens* devait être sentie comme instrument de démarcation du DD : un indice de cette fonction démarcative est la constante contiguïté de *dicens* au DD qu'il introduit. Quant à sa fonction énonciative, on peut faire

---

<sup>24</sup> Voir par ex. la « normalisation syntaxique » des constructions disloquées gauches du texte source hébreu, conservées dans les VL via le texte grec, éliminées et ramenées à de simples topicalisations par Jérôme (BORTOLUSSI-SZNAJDER 2014b).

l'hypothèse qu'il véhicule une insistance non pas sur le disant, sur le locuteur, mais sur le dire et le dit qui en découle ; à rendre compte de cette redondance, on pourrait par ex. traduire par « en ces termes<sup>25</sup> ».

## **2.6. Extension au-delà du domaine biblique et postérité du surmarquage par *dicens***

Le surmarquage biblique par *dicens* est devenu un trait de style des auteurs chrétiens (Cf. M.Fruyt 2015)

*(48) Rogemus de intimo corde et de tota mente misericordiam dei, quia et ipse addidit dicens: misericordiam autem meam non dispergam ab eis (Cypr. ep. 11,2,2)*

*Et in Zacharia locutus est Dominus dicens: Percutiam omnem equum (Ambr. Nab. 15, 65)*

L'emploi de ce *dicens* redondant comme outil d'annonce du DD se généralise ensuite en latin tardif comme le montre dans ce même numéro M.Gayno<sup>26</sup> :

*(49) uox illa ... qui (= quae) per Moyse populo locuta est, dicens...*(Greg. Tur. Hist. 2, 10, 59, 3)

On peut noter qu'en Ancien et Moyen Français également, dans les Chroniques notamment où la mise en scène des personnages se fait précisément à travers les échanges dialogués<sup>27</sup>, on relève les deux formes de duplication du dire introducteur signalées en latin<sup>28</sup>, la duplication par incise repérable tout au long de la Latinité (ex. 50), et la duplication par le participe de Dire en fin de segment introducteur (ex. 51) apparue en latin biblique. Il n'y a d'ailleurs pas forcément continuité depuis le latin tardif, mais ceci est une autre question. La réitération du Dire introducteur comme démarcateur fort du discours cité est utile dans une littérature à vocation orale et dans des écrits dénués de marqueurs typographiques spécifiques.

---

<sup>25</sup> Suggestion de M. POIRIER.

<sup>26</sup> C'est à Maryse GAYNO qu'est emprunté l'ex. 49 ci-dessus.

<sup>27</sup> Sur les textes médiévaux dans lesquels la prise de parole est un élément narratif en soi et où l'agir dépend et découle d'un dire, cf. ROSIER (2000 : 31).

<sup>28</sup> Voir également à ce sujet GAYNO 2015.

(50) Puis luy **dist** ausques haultement : « Veillés moy oui, sire père saint, **fet il**, et je vous dirai une des merveilles du monde... » (*Le roman de Guillaume*, éd. Carl Weber Halle 1912, I. 372-374, cité par Marnette 2006 : 37-38)

(51) Adoncques la pouvrette se jecta à genoux et **s'escrya** à haulte voix **disant** :...(*Les 100 nouvelles nouvelles, nouvelle 60*)<sup>29</sup>

## CONCLUSION

Comme le remarque Laurence Rosier (2000 : 31) à propos des ouvertures de DD en ancien et moyen français, dans un énoncé sans marques typographiques, le segment introducteur du DD répond à un double besoin : besoin d'identification et besoin de structuration. À quoi répondent des solutions diverses partiellement liées au niveau de langue du texte.

La langue de la Vulgate est complexe certes, en ce qu'elle reflète pour une part l'influence des langues sources et présente donc une certaine artificialité, et en ce que d'autre part elle incarne à la fois un état de langue contemporain et vraisemblablement un certain conservatisme. Cependant, à travers l'étude contrastive qui l'oppose aux langues sources et à la traduction plus orale et de registre plus familier des Vieilles Latines, on peut dégager et illustrer un certain nombre de caractéristiques du bornage gauche du DD et notamment les procédés dont dispose le narrateur pour délimiter et désambigüiser les prises de parole, pour insister sur la répartition des responsabilités énonciatives, ou au contraire pour les superposer. Entrent notamment en jeu, dans un registre de langue écrit, diaphoriques pronominaux spécifiques et verbes introducteurs et connecteurs spécifiant les tours de parole : tous ces « passeurs du dire » sont des ajouts de Jérôme. Les Vieilles Latines, strictement fidèles aux textes sources et plus marquées par l'oralité, faisaient appel au seul hyperonyme DIRE et à la répétition lexicale pour identifier les locuteurs.

Un point commun entre les deux traductions bibliques est en revanche le fréquent sur-marquage du dire par le participe *dicens* précédant immédiatement le discours cité, sur-marquage né précisément de la traduction biblique, issu d'un calque du participe grec λέγων transposant un infinitif grammaticalisé de l'hébreu source. On peut observer

---

<sup>29</sup> On relève également des variantes à relatives :  
Cil li **respont qui se li dist** ... (Le Bel Inconnu v. 1629)  
(= « Il lui répondit en ces termes / en lui disant ceci »)



précédemment, dans l'histoire du latin, des duplications de Dire introducteur par insertion d'une incise redondante, mais ce phénomène démarcatif, caractéristique de la langue familière dans son expressivité ou de la langue juridique dans son souci formaliste de précision, était resté très sporadique dans ses manifestations. Le sur-marquage biblique conservé par Jérôme et très largement répandu ensuite en latin tardif, est inédit dans sa forme et remarquable par son extension ; sa principale fonction est démarcative : dans une langue dans laquelle aucun marqueur typographique ne peut remplir ce rôle, c'est un pointage supplémentaire des frontières entre propos citant et propos cité. Une étude symétrique indispensable sera donc à mener également, dans ce cadre, sur les marques du bornage droit du discours cité notamment dans le cadre du retour du discours à la narration.

#### BIBLIOGRAPHIE :

- ADRADOS F.R., 1992, *Nueva sintaxis del griego antiguo*, Madrid, Gredos.
- BLASS Fr.-DEBRUNNER A.-REHKOPF Fr., 1979<sup>15</sup> (1896<sup>1</sup>), *Grammatik des neutestamentlichen Griechisch*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht.
- BORTOLUSSI B., L. SZNAJDER, 2014a, « Quelques emplois de *quis* dans la Vulgate », in : Denizot C., Dupraz E. (éds), *Latin quis/qui, grec τίς/ τίς : parcours et fonctionnements, études sur deux interrogatifs-indéfinis-relatifs*, PU de Rouen et du Havre, 39-70.
- BORTOLUSSI B., L. SZNAJDER, 2014b, « Topicalization versus Left-Dislocation in Biblical Latin », *Journal of Latin Linguistics*, 13,2, 163-195.
- BRANCA-ROSOFF S., 1993, « Deux-points, ouvrez les guillemets - Notes sur la ponctuation du discours rapporté au XVIIIe siècle », *Gré des langues*, n° 5, l'Harmattan, 178-202.
- DELAVEAU A., 1988, « La voix et les bruits : note sur les verbes introducteurs du discours rapporté », *Linx* 18, 125-135.
- DELPORT M.-F., 1995, « Le traducteur omniscient ; deux figures de traduction : l'explicitation et l'amplification », in : J.-C. Chevalier & M.-F. Delport (éds), *Problèmes linguistiques de la traduction. L'horlogerie de saint Jérôme*, L'Harmattan, Paris, 45-58.
- FRUYT M., 2015, « Le discours indirect en diachronie : l'évolution du réfléchi indirect en latin », *De lingua latina* 10, revue de linguistique en ligne du Centre Ernout, <http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>
- GAYNO M., 2015, « Les modalités d'insertion du discours direct en latin tardif : bornage et redondance », *Lingua Latina*, Revue de linguistique latine du centre A.Ernout n° 11  
<http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>

GOODWIN W.W., 1998, (reprod.) (1875<sup>1</sup>), *Syntax of the Moods and Tenses of the Greek Verb*, Bristol Class Press, London.

GUILLOT C., 2012, «Le pronom démonstratif anaphorique *cil* de l'ancien français : continuité ou discontinuité topicale » in : *Anaphore et anaphoriques, variété des langues, variété des emplois*, C. Denizot et E. Dupraz (éds), Cahiers de l'ERAC 4, P.U. Rouen Le Havre, 97-120.

JOOSTEN J., 2001, « La prosopopée, les pseudo-citations, et la vocation d'Isaïe (Isaïe 6, 9-10) », *Biblica* 82, 232-243.

LAMIROY B. & CHAROLLES M., 2008, « Les verbes de parole et la question de l'(in)transitivité », *Discours* 2, <http://discours.revues.org>.

MARCHELLO-NIZIA, Ch., 1978, « Ponctuation et "unités de lecture" dans les manuscrits médiévaux ou: je ponctue, tu lis, il théorise », *Grammaires du texte médiéval, Langue française*, 40, 32-44.

MARNETTE S., 2006, « La signalisation du discours rapporté en français médiéval », *Langue Française* 149, 31-47.

MEIER S. A., 1992, *Speaking of speaking : marking direct discourse in the Hebrew Bible*, Supplements to Vetus Testamentum, vol. XLVI. Leiden, E. J. Brill.

NITA R., 2011, « Verbaliser le geste et représenter la parole : les enjeux du discours direct », in : *Citations I : Citer à travers les formes. Intersémiotique de la citation. Discours rapporté, citation et pratiques sémiotiques*, A. Joubert, J. M. Lopez Munoz, S. Marnette, L. Rosier et C. Stolz (éds.), Editions Academia, 109-125.

en ligne : <http://revel.unice.fr/symposia/cidit/index.html?id=564>.

PETITMENGIN P., 1985, «Les plus anciens manuscrits de la Bible latine», in : *Le monde latin antique et la Bible*, sous la dir. de J. Fontaine et Ch. Pietri, Paris, Beauchesne, 89-127.

PORTER S.E., 1989, *Verbal Aspect in the Greek of the New Testament: With Reference To Tense And Mood*, New York, Bern, Berlin, P. Lang.

RABATEL A. (éd.), 2004, *Effacement énonciatif et discours rapportés*, Langages, n° 156 (4/2004).

RABATEL A., 2007, « Répétitions et reformulations dans l'Exode : coénonciation entre Dieu, ses représentants et le narrateur », in : M. Kara (éd.), *Usages et analyses de la reformulation. Recherches linguistiques* 29, P.U. Metz, 75-96.

RIJKSBARON A., 2006<sup>3</sup> (1984<sup>1</sup>), *The Syntax and Semantics of the Verb in Classical Greek*, University of Chicago Press.

ROSÉN H., 2013, « About non-direct discourse : another look at its parameters in Latin », *Journal of Latin Linguistics*, 12, 2, 231-268.

ROSIER L., 2000, « Le Moyen Français revisité par l'énonciation ; 'signes et mentions' du discours rapporté », *Information Grammaticale* 87, 24-32.

SAINT JOHN THACKERAY H., 2003 (1909<sup>1</sup>), *A grammar of the Old Testament in Greek according to the Septuagint*, Cambridge, Cambridge UP (reprod. Georg Olms Verlag 2003).

SHALEV D., 2002, « Exclamatory sentences, intonation, and the verbs – *clama-* vs. Neutral *uerba dicendi* » in : G.Calboli (éd.), *Papers on Grammar VIII*, Roma, Herder Editrice, 229-260.

SZNAJDER L., 2012 (en ligne), « La traduction biblique latine et le traitement des prolepses : les situations calques et leurs limites », *Lingua Latina*, Revue de linguistique latine du centre A.Ernout n° 7  
<http://www.paris-sorbonne.fr/rubrique2315>

SZNAJDER L., 2013 (en ligne), : *Le latin biblique : Présentation et enjeux en vue d'une étude syntaxique*, in : DHELL, *Projet Dictionnaire historique et encyclopédique de la langue latine*, partie « Langues techniques »  
[http://www.dhell.paris-sorbonne.fr/vocabulaires\\_techniques:latin\\_biblique:accueil](http://www.dhell.paris-sorbonne.fr/vocabulaires_techniques:latin_biblique:accueil)

SZNAJDER L., 2015 à paraître, « Quelques réflexions sur des discours hybrides du latin biblique : oratio obliqua ou oratio recta ? » in : A. Orlandini & P.Pocetti (éds), *Round Table on Reported Speech*, Roma, 20-25 May 2013.

TRUMER P., 1991, "The Infinitive Constructus of the Verbe "to say" l'émor, a Study of its Syntactic, Semantic, and Pragmatic Usage in Biblical Hebrew", in : Friedman M.A. (éd.), *Studies in Judaica (Te'udah 7, Tel Aviv)*, 75-93.

VERINE B., 2006, « Catégorisation séquentielle des énoncés enchâssés en discours direct et relations interdiscursives », *Cahiers de praxématique* [En ligne juin 2009], 45 | 2006, URL :  
<http://praxematique.revues.org/505>

### **Textes de référence :**

FISHER B., 1951-4, *Vetus Latina : Genèse*, Freiburg, Herder.

VETUS LATINA-DATABASE, *Bible Versions of the Latin Fathers*, 2003, Turnhout, Brepols, en ligne : [www.brepolis.net](http://www.brepolis.net).

WEBER Robert *et alii*, 1994, *Biblia sacra iuxta Vulgatam uersionem*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft

RAHLFS A., 1979 [1935], *Septuaginta*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft.

NESTLE E.-ALAND K., 1993<sup>27</sup>, *Novum Testamentum Graece*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft.

KITTEL R., K. ELLIGER, W. RUDOLPH, 1997, *Biblia Hebraica Stuttgartensia*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft.